

Plan Communal Biodiversité



**Bilan 2024 et
perspectives**

Avril 2025

1. La Biodiversité à Saint-Herblain

▪ Quelques chiffres clés (données 2019)

- 38% de la surface totale de la commune en espaces verts, naturels et agricoles
- 1 espèce protégée endémique : l'Angélique des Estuaires
- 1 cours d'eau réservoir biologique : La Chézine
- 44 kms de linéaire de cours d'eau
- 2 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) : Loire - Marais de la Pâtissière et Val de Chézine
- 1 ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) au marais de la Pâtissière
- 37 Ha en zone NATURA 2000
- 208 Ha de zones humides
- 97 kms linéaires de haies bocagères
- 100 m² d'espaces naturels, Parcs et Jardins publics par habitant

▪ Un couvert végétal développé (données 2020 – AURAN)

- Indice naturalité (part des surfaces de couvert végétal total rapportée à la surface totale du territoire concerné) : 59 % soit 1771 ha
- Indice canopée (part des surfaces de couvert végétal à dominante arbustive ou arborée rapportée à la surface totale du territoire concerné) : 26 % soit 780 ha

▪ Une diversité de milieux : 5 milieux type

- Milieux humides
- Milieux aquatiques
- Milieux urbains
- Milieux bocagers et boisés
- Milieux agricoles ouverts

▪ Une diversité des espèces (données 2021 - Atlas de la biodiversité métropolitain)

- 875 espèces recensées soit 21 % de la biodiversité de la Métropole
- 102 espèces remarquables présentes sur le territoire communal

Saint-Herblain	
Flore	388 espèces sur un total de 1412 pour Nantes Métropole, soit 27%.
Oiseaux	142 espèces sur un total de 259 pour Nantes Métropole, soit 55%.
Mammifères	36 espèces sur un total de 62 pour Nantes Métropole, soit 58%.
Amphibiens	9 espèces sur un total de 21 pour Nantes Métropole, soit 43%.
Reptiles	8 espèces sur un total de 17 pour Nantes Métropole, soit 47%.
Poissons	27 espèces sur un total de 49 pour Nantes Métropole, soit 55%.
Insectes	234 espèces sur un total de 1831 pour Nantes Métropole, soit 13%.
Autres invertébrés	31 espèces sur un total de 469 pour Nantes Métropole, soit 7%.
Toutes espèces	875 espèces sur un total de 4120 pour Nantes Métropole, soit 21%.

2. Bilan du Plan Communal Biodiversité 2024

▪ Les indicateurs

LES INDICATEURS	
3 indicateurs (note de 1 à 3) évaluent chaque action, afin de voir rapidement quelques critères à propos de l'action : son avancement, son impact environnemental et la facilité de sa mise en œuvre. Ces indicateurs ne sont pas issus d'un calcul, mais évalués. Ils ne sauraient donc être fiables, mais permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les actions.	
Avancement de l'action	
Avancement de l'action dans sa réalisation.	
1	Action en commencement
2	Action avancée
3	Action très avancée, terminée
Impact de l'action	
Impact environnemental de l'action, réduction de l'empreinte écologique réalisée grâce à l'action, portée de l'action (par ex pour une action de sensibilisation quel public elle touche).	
1	Impact environnemental moyen
2	Impact environnemental fort
3	Impact environnemental très fort
Facilité de l'action	
Facilité à mettre en œuvre l'action : appui des élus ou non, coûts ou moyens importants à débloquer ou non, démarches administratives plus ou moins importantes, action plus ou moins longue.	
1	Action difficile à mettre en œuvre
2	Action moyennement facile à mettre en œuvre
3	Action plutôt facile à mettre en œuvre

■ Bilan synthétique 2024

AXES	N° action	Titre action	Type d'action	Impact de l'action		
				Avancement de l'action	Impact de l'action	Facilité de l'action
LA CONNAISSANCE PARTAGÉE	1	Recenser et collecter les connaissances pour les rendre exploitables	Action continue	2	3	2
	2	Réaliser des inventaires ciblés dans le cadre des opérations d'aménagement et de gestion	Action continue	2	3	1
	3	Mettre en place une signalétique biodiversité sur les sites	Action continue	2	2	2
	4	Intégrer la thématique de la biodiversité dans les supports de communication sur les parcs et jardins	Action continue	2	1	2
	5	Développer des actions de formations ciblées	Action régulière	2	3	2
LA PRÉSERVATION ET LA CONTRIBUTION À SA DIVERSITÉ	6	Intégrer et renforcer la protection de la biodiversité dans les documents et autorisations d'urbanisme	Action continue	2	3	1
	7	Assurer une expertise, une vigilance dans chaque opération d'aménagement et de construction	Action continue	2	2	2
	8	Lutter contre la pollution lumineuse	Action continue	2	3	2
	9	Accompagner la réglementation sur le zéro phyto	Action continue	2	3	2
	10	Lutter contre les dépôts sauvages polluants impactant fortement les milieux naturels	Action continue	2	3	2
	11	Adapter la gestion différenciée au sein des espaces verts et naturels de la ville	Action continue	3	2	2
	12	Lutter contre les invasifs	Action continue	2	1	2
	13	Planter des haies bocagères et des espèces locales	Action continue	2	2	2
	14	Mettre en œuvre des actions démonstratives sur des milieux à fort enjeu	Action continue	2	3	2
	15	Favoriser les insectes pollinisateurs	Action continue	2	3	2
	16	Intégrer la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de l'arbre	Action continue	2	2	3
	17	Développer l'éco-pâturage	Action continue	2	2	2
	18	Développer la valorisation des déchets verts	Action continue	2	2	2
LA SENSIBILISATION ET LA TRANSMISSION	19	Se faire le relai et être le support des actions développées en faveur de la biodiversité	Action continue	2	2	2
	20	Sensibiliser les scolaires	Action ponctuelle	2	1	2
	21	Accompagner la gestion des jardins familiaux, privés et collectifs	Action ponctuelle	2	3	2
	22	Partager un cahier des charges biodiversité avec les entreprises et bailleurs	Action continue	1	2	1
	23	Partager une charte de bonne conduite par rapport à la biodiversité pour les manifestations dans les parcs et jardins	Action ponctuelle	1	1	2
	24	Mettre en avant les initiatives individuelles ou collectives	Action ponctuelle	1	1	2
	25	Rechercher une labellisation	Action ponctuelle	1	1	2

3. Bilan 2024

Ci-dessous les principales actions réalisées en 2024 par axe:

La connaissance partagée

- Réalisation d'inventaires biodiversité dans le cadre des projets agricoles et d'aménagement portés par la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public (Action 2)
- Participation des agents du service gestion aux journées techniques du réseau métropolitain nature et jardin sur la gestion écologique des haies, des prairies et des mares (Action 5)
- Ateliers de sensibilisation à la biodiversité et à la valorisation des déchets verts et organiques (broyage, compostage) dans le cadre du programme de la Longère (Action 5 et 18)

La préservation et la contribution à sa diversité

- Consolidation de la trame bocagère (Action 13) dans le cadre:
 - o Des projets d'aménagement portés par le service études générales et projets
 - o De la maintenance des sites
 - o De l'action 1 naissance - 1 végétal (parc des Haradières et Coulée verte de Preux)
- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) Loire Chézine: lancement du projet (délibérations des Villes, Nantes Métropole et Département) et élaboration du périmètre et de la notice (Action 14)
- Lancement du marché de Maitrise d'œuvre pour la restauration hydro-écologique du ru de Plaisance et de la Chézine et des cheminements associés (Action 14)
- Veille foncière, préemption et acquisition amiable sur les espaces à enjeux avec la DADU et Nantes Métropole (Action 14)
- Actions pour la lutte contre les espèces invasives (Action 12)
 - o Curage et suppression de la Jussie sur le Marais de la Pelousière dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion
 - o Actions de lutte contre la Renouée du Japon (parc de la Carrière et Tougas), et l'Ambroisie à feuille d'Armoise (parc de la Gournerie)
 - o Conventionnement avec ASAD44 pour la lutte contre le frelon asiatique et pose de 20 pièges (pour les reines fondatrices)
- Actions pour favoriser les insectes pollinisateurs: extension des zones sans intervention (parc de la Bourgonnière), et extension des zones de prairies mellifères et des zones de fauche tardive (Action 15)
- Maintien au maximum des sujets d'arbres morts en « chandelle » ou trogne pour favoriser les refuges pour la faune (notamment dans le cadre du projet de forêt urbaine à la Gournerie) (Action 11).
- Lancement du marché d'écopaturage (Action 17)
- Poursuite de l'installation des nichoirs à mésange (60 unités) et création de refuge à hérissons sur le parc de la Bégraisière

La sensibilisation et la transmission

- Elaboration du cahier communal de l'Atlas de biodiversité métropolitain par Nantes Métropole avec la Ville pour valoriser les données à l'échelle du territoire auprès du grand public (Action 19)
- Activités de découverte de l'environnement pour les publics scolaires et extra-scolaires (Action 20)
 - o Fiche de présentation des jardins et composteurs collectifs diffusée aux écoles,
 - o Exposition du périscolaire à la Longère, juin- juillet 2024 (et avril 2025)
 - o Formation des animateurs périscolaires au compostage pédagogique dans le cadre de la convention avec Compostri
 - o Partenariat Direction de la nature, des paysages et de l'espace public avec l'Ecole de Gestion et de Protection de la Nature pour des inventaires dans le Marais de la Pelousière

4. Perspectives

- Des domaines d'action cibles
 - o L'aménagement du territoire
 - o Les projets d'aménagements (équipements, espace public...)
 - o Les usages dans les espaces verts
 - o La gestion des espaces verts et naturels

- Des actions spécifiques
 - Bilan du Plan Communal de la Biodiversité et repérage des enjeux à l'échelle du territoire en matière de biodiversité
 - Compilation et exploitation des données disponibles, spatialisation, et hiérarchisation des enjeux pour se doter d'un outil d'aide à la décision sur le foncier communal pour nos besoins
 - Elaboration d'une charte de bonne conduite par rapport à la biodiversité pour les manifestations dans les parcs et jardins et pour les autres usages
 - Evolution des modalités de gestion : de la gestion différenciée vers un plan de gestion écologique du patrimoine vert et naturel communal
 - Extension périmètre Natura 2000 sur le marais de la Pelousière (2025-2026)
 - Adoption du Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN) Loire Chézine et de son plan d'action
 - Préconisations de l'Observatoire Citoyen des Politiques Publiques – Saison 3 : La nature en ville
 - Plan de gestion vallée de la Chézine
 - Travaux de restauration hydro-écologique ru de Plaisance et Chézine (2025-2026) (Action 14)
 - Protection des boisements dans le parc du Val de Chézine (action Territoire Engagé pour la Nature)
 - Boucle de promenade Pelousière : aménagement de la boucle et réalisation d'un observatoire de la biodiversité sur l'étang de la sangsurière en 2025 - 2026